



La commune de Parmain
(Val d'Oise –près de 5700 habitants – Gare SNCF –
Membre de de la Communauté de Communes CCVO3F

RECRUTE

Un(e) Responsable pour sa Police municipale
(Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale)

Placé sous l'Autorité du Maire, vous aurez pour missions :

1. Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique

- Participer à la définition des stratégies d'intervention et proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilances particuliers
- Analyser l'évolution des activités de police municipale, des faits délictueux, des contraventionnels, des doléances...

2. Organisation du service de police municipale

- Encadrement du service (2 policiers municipaux et 3 agents en charge de la traversée des écoles
- Coordonner les activités de police municipale avec le calendrier des évènements et manifestations
- Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission
- Mettre en œuvre les activités du service
- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents

3. Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale

- Établir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation
- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention...

4. Commandement et coordination des interventions de police municipale

- Définir les zones de surveillances spécifiques et les modalités de patrouille
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions
- Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels
- Rendre compte à l'autorité territoriale...
- Participation aux cérémonies officielles de la collectivité
- Convention de mise à disposition entre les polices municipales des communes de l'Isle-Adam et de Parmain

5. Organisation des actions de prévention et de dissuasion

- Elaborer et participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (commerçants, seniors, milieux scolaire et associatif)
- Mettre en œuvre des actions de prévention sur la sécurité routière

6. Gestion de l'interface avec la population

- Organiser un dispositif d'accueil du public
- Analyser les demandes et doléances et formuler des réponses appropriées
- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants

7. Gestion et contrôle des procédures administratives

- Mettre en place et contrôler les différents registres
- Rédiger les arrêtés de police du maire et contrôler leur application
- Gérer et suivre les réquisitions permanentes auprès des bailleurs et des copropriétaires
- Veiller à la mise à jour des conventions, accords, protocoles et règlements relevant des activités de police
- Réalisation et suivi du budget du service relatif aux engagements et au maintien nécessaire à l'opérabilité du service

Profil du candidat :

- Connaissance du cadre réglementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique
- Connaissance du droit pénal et administratif
- Prérogatives de la police municipale
- Connaissances des caractéristiques de l'environnement professionnel, administratif et territorial
- Connaissance des techniques de base en matière de communication écrite ou orale
- Modalités d'intervention des partenaires (procureur de la République, police nationale, gendarmerie, douane...)
- Pratique de l'outil informatique (réalisation de tableaux de bord et indicateurs)
- Compétences rédactionnelles et procédurales
- Sens de policier développé, goût pour le travail de terrain
- Sens du travail en équipe
- Respect de la hiérarchie

Savoir être :

- Discipline
- Rigueur
- Discrétion
- Sens du service public
- Prise en compte de la sécurisation et du bien-être des agents du service
- Être force de proposition auprès de l'autorité territoriale

Conditions d'exercice :

- Travail en bureau au poste de police, déplacements permanents sur la commune
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable selon les manifestations de la commune
- Rythme de travail variable
- Bonne condition physique, bonne présentation
- Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation de formation initiale et continue
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire
- Logiciels métiers (enregistrement et transmission de procès-verbaux, rapports, PVE, main courante...)
- Véhicule, armement catégorie D (tonfa et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogènes de plus 100 ml), armement de catégorie B en cours d'étude, moyens de communication, de transmission et vidéo-projection, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle

Relations fonctionnelles :

- Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux
- Relation permanente avec le Maire et l' élu du secteur
- Echanges fréquents avec les encadrements et agents du service de police municipale
- Relations et contacts permanents avec l' ensemble des services de la collectivité
- Relations à l'OPJTC et au procureur de la République
- Relations aux forces de sécurité de l' état et de maintien de l' ordre
- Coopération avec les services de police des communes limitrophes (en particulier avec la police municipale de l'Isle-Adam dans le cadre de la signature d' une convention de mutualisation des deux polices municipales) avec les forces de sécurité de l'Etat et l' ensemble des partenaires de la sécurité publique
- Participation aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance (contrat local de sécurité, conseil communal et intercommunal de prévention de la délinquance...)

Poste à pourvoir à compter du : 1^e novembre 2023

Grade : chef de service de police municipale principal de 1^e classe (à défaut 2^e classe)

Type d'emploi : emploi permanent

Temps de travail : temps de travail hebdomadaire 37h30 avec ARTT (15 jours dont 1 journée de solidarité à poser le lundi de Pentecôte)

Rémunération et avantages : rémunération statutaire, régime indemnitaire (IAT + Prime Police 20 %), 13^{ème} mois, C.N.A.S, C.O.S.

Adressez votre candidature :

Lettre de motivation, C.V, 3 dernières évaluations, dernier bulletin de salaire

À Monsieur le Maire – Service des ressources humaines

Par courrier : Hôtel de ville, place Georges Clemenceau – 95620 PARMAIN

ou de préférence par mail à l'adresse : ressources-humaines@ville-parmain.fr